

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL 123 PORT ROYAL

24 boulevard DE PORT ROYAL  
75005 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 44941848200013

certifié conforme



Désignation de l'entreprise : SARL 123 PORT ROYAL						Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	873 596	FB		FC 873 596
	Production vendue	FD		FE		FF
	biens *					FI 109 668
	services *	FG	109 668	FH		FL 983 264
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	983 264	FK		FM
	Production stockée*					FN
	Production immobilisée*					FO
	Subventions d'exploitation					FP
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ 2
	Autres produits (1) (11)					FR 983 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 260 184
	Variation de stock (marchandises)*					FT ( 6 656)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 228 781
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 5 185
	Salaires et traitements*					FY 268 355
	Charges sociales (10)					FZ 96 542
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*			GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
		Autres charges (12)				GD
						GE
						GF 852 392
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
						GP
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
						GU
						GV
						GW 130 874
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						

Désignation de l'entreprise SARL 123 PORT ROYAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 366
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	15 366
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI ( - 15 366)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX) HJ
Impôts sur les bénéfices *			(X) HK 29 611
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 983 267
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 897 370
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN 85 896
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 14 296	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 070		Charges exceptionnelles
Contrôle Impôt	14 296		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N
Contrôle Impôt	14 296		Charges antérieures
			Produits antérieurs

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**SARL 123 PORT ROYAL**

24 boulevard DE PORT ROYAL  
75005 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 44941848200013

certifié conforme



# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

certifié conforme  


## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 123 PORT ROYAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 420 417 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 85 897 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2018-01 du 20 avril 2018, n°2018-02 du 6 juillet 2018 et n°2018-07 du 10 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Evènements postérieurs à la clôture :

### Situation Ukraine / Russie

A la date de l'établissement du présent rapport, les évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice et en particulier la crise sanitaire et la situation Ukraine / Russie ne sont pas de nature à modifier significativement la substance des états financiers tel qu'arrêtés.

### Faits Marquants de l'exercice

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Règles et méthodes comptables

## Détail des charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	14 314,00
Prime de bilan à payer	44 699,00
Charges sociales s/Congés payés	5 726,00
Charges sociales s/Prime Bilan	17 880,00
Taxe d apprentissage cap	366,00
Ch à payer entretien locaux	30,00
Ch à payer prest administrative	2 830,00
Ch à payer honoraires	2 150,00
<b>Total</b>	<b>87 995,00</b>

## Détail des charges constatées d'avances

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca Location véhicules	288,21		
Cca loyer bld port royal	3 033,61		
Cca assurances	4 358,67		
<b>Total</b>	<b>7 680,49</b>		

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**SARL 123 PORT ROYAL**

24 boulevard DE PORT ROYAL  
75005 PARIS

APE : 4332A  
Siret : 44941848200013

certifié conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 123 PORT ROYAL</u>			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>24 boulevard DE PORT ROYAL 75005 PARIS</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>4 4 9 4 1 8 4 8 2 0 0 0 1 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>		
Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMobilisations incorporelles					
Frais d'établissement *	AA				
Frais de développement *	AB	AC			
Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ			
Fonds commercial (1)	AF	AG			
Autres immobilisations incorporelles	AH	AI			
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AJ	AK			
	AL	AM			
	AN	AO			
	AP	AQ			
	AR	AS			
	AT	46 655 AU 46 655			
IMMobilisations corporelles					
Terrains	AV	AW			
Constructions	AX	AY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	CS	CT			
Autres immobilisations corporelles	CU	CV			
Immobilisations en cours	BB	BC			
Avances et acomptes	BD	BE			
	BF	BG			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BH	9 016 BI 9 016			
Autres participations	BJ	55 672 BK 46 655 9 016			
Créances rattachées à des participations	BL	BM			
Autres titres immobilisés	BN	BO			
Prêts	BP	BQ			
Autres immobilisations financières*	BR	BS			
	BT	15 304 BU 5 277 10 026			
	BV	BW			
Matières premières, approvisionnements	BY				
En cours de production de biens	BN	BO			
En cours de production de services	BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
Marchandises	BT	BU 5 277 10 026			
ACTIF IMMobilisé*					
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
IMMobilisations financières (2)					
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 587 BY 35 587			
Autres créances (3)	BZ	7 211 CA 7 211			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
Disponibilités	CF	350 894 CG 350 894			
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
STOCKS*					
Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 680 CI 7 680			
	CJ	416 678 CK 5 277 411 400			
	CW				
	CM				
	CN				
	CO	472 350 1A 51 933 420 416			
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 680 CI 7 680			
	CJ	416 678 CK 5 277 411 400			
	CW				
	CM				
	CN				
	CO	472 350 1A 51 933 420 416			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 123 PORT ROYAL

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	3 163
	Report à nouveau	DH	52 924
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	85 896
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	150 235
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		DO	
	Provisions pour risques	DP	
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ	
		DR	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
DETTES (4)	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 785
	Dettes fiscales et sociales	DY	121 011
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	92 384
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		EC	270 181
	Ecart de conversion passif*	ED	
		EE	420 416
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	270 181
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

## « 1 2 3 PORT ROYAL S.A.R.L. »

Société A Responsabilité Limitée

Capital social : 7.500 €

Siège social : 24, boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

449 418 482 R.C.S. PARIS

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A LA DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE LE 26 JUIN 2023

*COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022*

#### Origine :

- résultat bénéficiaire de l'exercice : ..... 85.896,88 €

#### Affectation proposée :

- au poste « report à nouveau », la somme de ..... 5.896,88 €  
- distribution à l'Associée Unique d'un dividende de  
160 € par part sociale, soit la somme de ..... 80.000,00 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 85.896,88 €

*certifié conforme*  
*Sebastien Capel*

« certifié conforme »  
Monsieur Sébastien CAPEL  
Gérant

## « 1 2 3 PORT ROYAL S.A.R.L. »

Société A Responsabilité Limitée  
Capital social : 7.500 €  
Siège social : 24, boulevard de Port Royal – 75005 PARIS  
449 418 482 R.C.S. PARIS

### DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 JUIN 2023

#### *COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022*

L'Associée Unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice net comptable de 85.896,88 €, qu'elle décide d'affecter ainsi qu'il suit, étant précisé que la réserve légale est dotée à son maximum :

- au poste « report à nouveau », la somme de ..... 5.896,88 €  
- distribution à l'Associée Unique d'un dividende de  
160 € par part sociale, soit la somme de ..... 80.000,00 €

Total égal au bénéfice disponible : 85.896,88 €

L'Associée Unique prend acte de ce que le « report à nouveau », antérieur créditeur de 52.924,55 €, s'établit, après affectation, à +58.821,43 €.

Le dividende sera mis en paiement dans les neuf mois de la clôture de l'exercice 2022.

L'Associée Unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice clos le :      Distribution globale :**

31/12/2019 :	50.000,00 €
31/12/2020 :	100.000,00 €
31/12/2021 :	100.000,00 €

*certifié conforme*

*Seb*  
« certifié conforme »  
Monsieur Sébastien CAPEL  
Gérant